

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 JANVIER 2019

Excusés :

Monsieur Alain EGAL, pouvoir à Monsieur Philippe FUMOUX,
Monsieur Philippe FERBOS, pouvoir à Madame Nicole AUBIN,
Monsieur Cyril VALERO, pouvoir à Madame Annie MINARD de CHABANNES,
Madame Céline CHEVENIER, pouvoir à Monsieur Gérard BOUCHET.

Absente :

Madame Valérie MERLE.

Le compte rendu du Conseil du 10 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte de la décision prise dans le cadre de ses délégations :

- Décision d'effectuer un virement de crédits en diminuant les crédits de 1 000 € sur le chapitre 020 - dépenses imprévues - en les reportant sur l'opération 850 - Aménagement de la place du Champ de Foire.

1/ SDE03 – Modification Statutaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications statutaires suivantes :

- l'ajout de la compétence optionnelle « création et exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules au Gaz (GNV) » ;
- l'ajout de la compétence optionnelle création et exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules à l'hydrogène ;
- l'ajout de 2 activités complémentaires : suivi énergétique des bâtiments publics et la planification énergétique territoriale.

2/ SDE 03 – Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais.

La Commune de Lapalisse accepte à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais au SDE 03.

3/ Restauration de l'orgue de l'église de Lapalisse - Approbation du plan de financement et demandes de subventions.

Le plan de financement présenté pour la restauration de l'orgue est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante ; il s'établit comme suit :

Montant total des dépenses estimées = 125 000 € HT

Financements :

- État – Ministère de la Culture = 58 050 €
- Région Auvergne-Rhone-Alpes = 11 000 €
- Département de l'Allier = 34 830 €
- Autofinancement = 21 120 €

4/ Réhabilitation de l'immeuble au pied du Château - Versement d'un fonds de concours.

Compte tenu de l'intérêt que représente la consolidation de l'immeuble situé au pied du Château - 21 Place Charles Bécaud - pour la Commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser un fonds de concours d'un montant de 28 000 € pour ce projet, dont le coût estimatif des travaux s'élève à 150 000 € HT.

5/ Travaux en Régie 2018.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la liste des travaux en régie présentée pour l'année 2018, pour un montant total de 12 328,94 €, afin de les intégrer en investissement :

- Aménagement du local pour l'Association Les Compagnons du Temps au Centre Socio-Culturel..... 8 273,12 €
- Travaux de mise aux normes électriques du local PERISSE ... 2 030 ,66 €
- Mise en place d'une nouvelle motorisation pour le portail de la Mairie 2 025,16 €

6/ Décision Modificative N°4.

Les virements de crédits proposés sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal : écritures budgétaires pour rajouter 7 000 € en investissement afin de comptabiliser les travaux en régie.

7/ Questions diverses.

A / Transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de Communes.

Suite à la promulgation de la loi du 3 août 2018, le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité au transfert de la Compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » au 1er janvier 2020. Les services communautaires ne sont pas structurés pour accueillir un tel service, et la situation de toutes les communes est très différente : certaines sont très avancées dans la réalisation des travaux d'assainissement collectif, d'autres n'en ont pas ; les redevances sont très différentes sur le territoire, l'eau potable est gérée par 2 SIVOM différents,.... L'intérêt d'une mutualisation ne serait pas favorable à l'ensemble de la population du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.



Fait à LAPALISSE, le 17 janvier 2019
Le Maire,